

dans les bônes du vrai ; sans quoi à la médifance elle ajoûte la calomnie. Si cependant elle n'offre rien que de vrai , & qu'elle foit d'ailleurs placée à propos , on ne peut y rien objecter. Le défaut de vérité la rendroit injuste ; le défaut de conve-nance la rendroit plus ou moins folle & impru-dente.

Dans l'*Examen* il y a un trait qui a tout l'air d'une plaisanterie ; & il paroît que toute l'Eglise Catholique est en butte à ce trait. Après avoir parlé de ces Princes , qui parlent d'une façon & qui ensuite agissent d'une autre directement oppo-sée , on ajoûte : *L'Eglise Romaine pour éviter une contradiction pareille a très-sagement fixé à ceux qu'elle place au nombre des Saints, le Noviciat de cent années après leur mort , moyennant quoi la mé-moire de leurs défauts & de leurs extravagances périt avec eux. Les témoins de leur vie, & ceux qui pourroient déposer contre-eux , ne subsistant plus , rien ne s'oppose à l'idée de sainteté qu'on veut don-ner au Public.* Cette sagesse que l'on prête à l'Eglise Romaine , occupée, comme on le suppose, d'une affaire équivoque ou même mauvaise ; ce Novi-ciat établi on ne fait où ; tout cela présente des idées comiques & risibles. Mais la plaisanterie est-elle placée ? est-elle conséquente à ce qui pré-cède ? Il s'agit de Princes dont les *manifestes* & la *conduite* se contredisent. Que cela a-t-il de commun avec l'Eglise Romaine canonisant les Saints ? En canonise-t-elle quelques-uns qui ne le sont pas ? elle se tromperoit alors ; mais elle ne se contrediroit point. Elle ne tomberoit point dans *une contradiction pareille* à celle où donnent de propos délibéré ces Princes dont les paroles démentent les actions. Cette épisode sur l'Eglise Romaine est donc amenée ici par les cheveux ;